



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, vous pouvez signaler votre départ à la Gendarmerie dans le cadre de l'opération tranquillité vacances.

Pendant votre absence, les services de la gendarmerie surveillent votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

En cas d'anomalie, tentative d'effractions, vous êtes prévenus directement ou la personne que vous avez désignée afin de pouvoir agir au plus vite et limiter ainsi le préjudice subit.

Vous pouvez signaler votre absence auprès de la brigade de gendarmerie de La Ferté-sous-Jouarre, en remplissant le formulaire téléchargeable [ici](#).

Pour que la prise en compte de la demande soit effective, vous pouvez :

- Envoyer le formulaire par mail à l'adresse suivante : **bta.la-ferte-sous-jouarre@gendarmerie.interieur.gouv.fr**
- Le déposer directement à la gendarmerie de La Ferté-sous-Jouarre.

The infographic is set against a blue background. At the top, the title 'Opération Tranquillité Vacances' is written in orange. Below the title, there are three columns, each with a white icon, a line of text, and an orange button. The first column features a document icon with a download arrow, the text 'Je télécharge ou je retire le formulaire', and a button that says 'SUR INTERNET OU À LA BRIGADE DE GENDARMERIE LA PLUS PROCHE'. The second column features a building icon labeled 'GENDARMERIE', the text 'Je le dépose 48h avant le départ', and a button that says 'À LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE'. The third column features a white gendarmerie car icon, the text 'Je pars l'esprit tranquille', and a button that says 'ET BONNES VACANCES !'.

Quelques recommandations pour prévenir les cambriolages

- Ne laissez pas le courrier d'accumuler dans les boîtes aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou faire suivre votre courrier vers votre lieu de vacances).

- Transférez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel un personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour la lumière, la télévision ou la radio).
- Avisez de votre absence vos voisins.
- N'inscrivez pas votre adresse sur le trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres.

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau

77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

